



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PRD-210
SÉANCE DU 26 MAI 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

décide:

par 60 oui contre 3 non

Article unique. – La refonte du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est approuvée.

(Le tableau synoptique synthétisant les modifications réglementaires est consultable auprès du Service du Conseil municipal.)

La Secrétaire:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Sumi'.

Martine Sumi

Certifié conforme:

La Présidente:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Theubet'.

Marie-Pierre Theubet